

Nos références : COM035777 du 04/01/2023
Compte client : 05900944
Vos références : CDE DEV0182160 - CANAL DE PROVENCE

Adresse de livraison

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Adresse de facturation

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

**Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.**

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
BL N° 71752 du 22/02/2023					
ERARD 717258	Support VP universel avec passage de câbles - potence longueur max. 90 cm	1	156,80	156,80	1
DCU 30501071	Cordon HDMI M/M PREMIUM 2.0 - 10m	1	22,65	22,65	1
FOURNITURE	FOURNITURE DE MATERIEL Barre de fixation poutre	1	200,00	200,00	1
FOURNITURE	FOURNITURE DE MATERIEL	1	55,00	55,00	1
PRESTATIONS	PRESTATIONS	1	150,00	150,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	490,00	490,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1
PORT VIDEO	Frais logistiques Colis, expédition, suivi et assurance - RDC, sans manutention, FRANCE METROPOLITAINE	1	37,00	37,00	1
Sous-total BL : 1 128,95					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	Total TVA
1	20,00	1 128,95	225,79	1 128,95 €	225,79 €

Conditions de règlement :
Virement à 45 jours fin de mois

Echéance : 30/04/2023

Domiciliation DWPRO :
SOCIETE GENERALE
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC 1 354,74 €

Devises : EUR Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)